



Démission et droits assedic

Par **saisonniere**, le **20/07/2010** à **17:06**

Bonjour, rnvoici mon problème :rnDébut Mai 2010 j'ai signé un contrat de quelques heures par semaine (10h de mémoire) jusque fin aout, pour aider une amie qui possède un bar tabac (je précise que c'est à environ 40kms de mon domicile) Mais fin Mai, on me propose un autre poste, plus près de chez moi (20kms) et à temps plein, bien qu'en extra mais jusque fin septembre. Je souhaite donc accepter ce poste et préviens employeur (et amie) de mon souhait de cesser de travailler pour elle. Elle est donc d'accord et me demande tout de même un courrier dans lequel j'explique mon souhait de démission. Ce que je fît. Entre temps, j'ai encore changé d'emploi (mon contrat en extra ne correspondait à ce que je souhaitais faire, et j'ai pu le quitter car je n'avais pas de contrat) car on m'a proposé du travail jusqu'en mars 2011. Le hic c'est que l'entreprise ferme 4 semaines (à partir du 23 juillet au soir et réouvre le 23 août). Je pensais être indemnisée par les assedic pendant cette période, (car ce n'est déjà pas chose facile de trouver un emploi, mais pour une période donnée c'est encore plus compliqué !!!) mais là, le pôle emploi me répond que je ne serais pas indemnisée car j'ai démissionné. Oui d'accord, mais pour un emploi plus près de chez moi et surtout un plus gros salaire étant donné le temps plein. Auparavant j'ai fait 2 ans en CAE et la conseillère m'a dit qu'à partir du moment où on démissionnait, il fallait 4 mois pour pouvoir à nouveau prétendre à quelque chose. Je suis vraiment écoeurée, je n'ai jamais profité des assedic, je travaille depuis l'âge de 18 ans, j'ai bossé dans presque tous les domaines sans rechigner et maintenant que j'ai besoin d'eux, voilà la récompense. Ya t-il un recours ? est ce que mon employeur peu modifier l'attestation assedic ? Merci par avance pour vos réponses.